

# POUR UNE ÉTHIQUE DU MANAGEMENT SCOLAIRE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE <sup>1</sup>

## INTRODUCTION

Qu'appelle-t-on « la doctrine sociale de l'Eglise » ? Depuis plus d'un siècle, de 'Rerum Novarum' (Léon XIII, 1891) à 'Caritas in Veritate' (Benoît XVI), les catholiques ont analysé les enjeux de la vie en société pour dénoncer des situations inhumaines, pour proposer des principes fondamentaux, dégager les critères de jugement et pour suggérer des orientations concrètes ou des directives d'action. Cette doctrine n'est donc pas seulement toujours en évolution, elle s'applique également de plusieurs façons : il y a la relation d'une personne vis-à-vis des autorités ; les relations économiques ; les questions de la paix ; et plus récemment, la relation entre l'homme et la nature.

En quoi cette doctrine concerne-t-elle l'école ou l'éducation ? Tous les chrétiens sont appelés à apporter leur contribution propre à la doctrine sociale et à humaniser la vie sociale, et donc aussi les éducateurs, les chefs d'établissement et les gestionnaires. De plus, l'enseignement et la diffusion de la doctrine sociale font partie de la mission d'évangélisation de l'Eglise. Et nous lisons dans le préambule de 'Gravissimum educationis' que l'Eglise, pour qui l'éducation est une mission, « doit prendre soin de la totalité de la vie de l'homme, y compris de ses préoccupations terrestres ».<sup>2</sup>

## PREMIÈRE PARTIE

### UN HUMANISME INTÉGRAL ET SOLIDAIRE

Le titre de l'Introduction du Compendium constitue à lui seul tout un programme : « *Un humanisme intégral et solidaire* » ; un humanisme qui veut exprimer la solidarité avec tous les hommes, les « *compagnons de voyage* » de l'Eglise (n°3). Notez que la doctrine sociale de l'Eglise a un point de départ théologique : l'homme est aimé de Dieu, il est libéré et libre « de » et « à ». Ceci aura des conséquences pour notre formation. J'en parlerai.

Nous croyons « *en un salut intégral* » (n°3) qui concerne déjà le monde actuel où le chrétien est appelé à témoigner de Dieu. Le premier message d'un éducateur à l'enfant sera donc : « *tu es aimé par Dieu* ». On peut le dire au nom d'une communauté : « *En se découvrant aimé de Dieu, l'homme comprend sa dignité transcendante, il apprend à ne pas se contenter de soi et à rencontrer l'autre dans un tissu de relations toujours plus authentiquement humains* » (n°4). C'est aussi vrai pour tous ceux qui ont une responsabilité comme gestionnaires de nos écoles.

Ce nouvel esprit du Christ est donc nécessaire pour entrer de façon libératrice dans les relations humaines en apportant la paix, la fraternité et la justice (n°4).

Le principe de l'« *humanisme intégral et solidaire* » devra inspirer nos écoles à traduire cette inspiration en une prise de responsabilité proposée dans un projet éducatif qui mobilise et la personne humaine, et l'ensemble de la communauté éducative.

J'ai voulu insister sur l'importance des fondements de cette doctrine. La gestion d'un établissement scolaire ou d'un service diocésain pour l'école catholique ne se limite pas à un management pur et dur. Il s'agit surtout d'une vocation à créer les conditions d'une excellente éducation chrétienne, les conditions de la rencontre humaine. Il s'agit surtout de faire le lien entre les efforts humains en matière d'éducation et le Christ.

---

<sup>1</sup> Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, Les éditions du Cerf, Paris, 2005, 530 p.

<sup>2</sup> CONCILE VATICAN II, *Déclaration sur l'éducation chrétienne* «Gravissimum Educationis», Préambule.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**LES PRINCIPES DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE**

Quels sont les principes permanents qui fondent la doctrine sociale catholique et qui doivent présider à l'édification d'une société digne de l'homme ? Il y a tout d'abord « *le principe de la dignité de la personne humaine sur lequel reposent tous les autres principes et contenus de la doctrine sociale, ceux du bien commun, de la subsidiarité et de la solidarité* » (n°160).

**1. LE PRINCIPE DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

- A.** Le fondement de tous les principes et contenus de la doctrine est l'« *intangibilité* dignité » de la personne humaine. L'homme a cette dignité parce qu'il est à l'image de Dieu (*imago Dei*)<sup>3</sup>. En tant que personne, l'homme n'est pas seulement « *sujet actif, capable de se donner et d'entrer en communion avec d'autres personnes* », mais il est aussi « *sujet responsable de son processus de croissance, avec la communauté dont il fait partie* » (n°133). Appliqué à l'école, cela signifie que le jeune est responsable de sa propre formation. La dignité défie l'homme à créer en faisant usage de ses talents. Mais en même temps, elle implique une responsabilité, pour soi-même et pour les autres.
- B.** Le respect de la dignité humaine. La dignité exclut la manipulation de l'homme à des fins étrangères à son développement qui trouve son accomplissement en Dieu. Ses droits et sa liberté doivent être respectés. Et, face à la tendance des Etats – par exemple en Europe – à soumettre l'enseignement à des objectifs économiques, la doctrine sociale dit : « *La personne ne peut pas être finalisée à des projets de caractère économique, social et politique* » (n°133).  
Exemples :  
(1) réduire l'éducation à la préparation au travail ;  
(2) trop de sponsorisation par des marques commerciales.
- C.** Il s'agit de la dignité de tous les hommes, ce qui offre le fondement ultime de l'égalité et de la fraternité.
- D.** Et il s'agit de la dignité de tout l'homme : notre éducation aura donc comme objectif la formation de l'homme intégral.
- E.** Le respect de la dignité humaine implique le respect des droits de l'homme, et un de ceux-ci est le droit à « *construire son avenir en donnant une éducation appropriée à ses jeunes générations* » (n°157). Le Conseil de l'Europe appelle à une éducation aux droits de l'homme : promouvoir l'égalité de dignité des êtres humains, l'apprentissage interculturel, la participation, le renforcement des droits des minorités et l'émancipation des jeunes minoritaires. Une éducation par la connaissance et la compréhension, mais aussi par les compétences, les comportements et les valeurs.
- F.** Et finalement, il y a la dignité du travailleur et du travail. Pour l'enseignement, cette conception du travail valorise aussi la formation : chacun a le droit de maintenir ses compétences ou d'acquérir de nouveaux savoirs (n°261 à 272).

Ce principe de la dignité est un des piliers de l'école catholique :

- (1) Référent à Dieu comme Créateur et Rédempteur
- (2) La formation de la personne intégrale
- (3) La priorité aux plus faibles
- (4) L'importance de la dimension communautaire.

Dans la gestion vis-à-vis des chefs d'établissement, des enseignants, de vos collaborateurs, des parents : faites appel à la responsabilité !

---

<sup>3</sup> Genèse 1 : 27.

### Plus concrètement :

- (1) Un exemple issu de la vie concrète d'un chef d'établissement : le chef d'établissement s'est fixé, pour lui-même, des objectifs. Il veut les réaliser dans son école le plus rapidement possible. Il peut être tenté par la manipulation.
- (2) Un exemple en lien avec la politique de l'éducation : celle-ci ne peut être finalisée en projets à caractère uniquement économique, social et politique (OCDE, Commission Européenne).
- (3) Importance de la totalité de la personne : respect de la personnalité de l'enseignant dans sa totalité.
- (4) Par exemple les horaires (j'y reviens à l'article « justice »).
- (5) La dignité :
  - état des bâtiments,
  - comportement vis-à-vis des chefs d'établissement problématiques, vis-à-vis de parents ou des professeurs en colère : chaque personne est unique, insubstituable.

### **Cette dignité a également sa place dans toutes les formations que nous organisons. Par exemple, une formation des chefs d'établissement implique :**

- (1) Une réflexion philosophique/anthropologique : quel concept de la personne humaine ?
- (2) La personne humaine dans ses rapports avec les autres.
- (3) Dans sa responsabilité personnelle.
- (4) Dans sa dignité.
- (5) La lecture et l'interprétation du texte de la Création de l'homme (Genèse) : « à l'image de Dieu », co-créateur de Dieu.
- (6) Pour aboutir à une réflexion chrétienne :
  - a. Le Christ a sauvé l'homme.
  - b. Envoie son Esprit qui donne la liberté et la force créatrice.
  - c. Donne à l'homme une espérance et une perspective infinie.
- (7) Cette formation suscitera également une réflexion sur la vision personnelle de l'éducation. Elle aidera à formuler les critères principaux de l'éducation.
- (8) Elle suscitera une réflexion sur le projet éducatif.
- (9) Former au leadership partagé. Chaque éducateur est leader. Il faudra donc former les chefs d'établissement à écouter, à respecter la liberté du professeur, tout en respectant le schéma suivant :

PAS :

Projet éducatif



Chef d'établissement  
avec sa vision personnelle



qui doit convaincre les éducateurs  
de le suivre et de réaliser sa vision

MAIS :

Projet éducatif



Educateurs + Chef d'établissement,  
chacun avec sa vision personnelle,  
s'engagent solidairement pour  
réaliser une éducation intégrale de



l'ENFANT  
qui est central dans tous nos efforts !

Cette démarche demande une approche très humaine, mais pas naïve.

- (10) Former les chefs d'établissement à prendre des décisions difficiles.
- (11) Former à combiner la domination de soi avec l'animation de l'équipe et avec la patience, de telle sorte que l'éducateur a le sentiment que c'est lui qui est à l'origine de sa posture éducative.

## **2. LE PRINCIPE DU BIEN COMMUN**

- A.** Le bien commun peut être compris comme la dimension sociale et communautaire du bien moral. Par 'bien commun', on entend « *cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée* » (n°164). Une des exigences du bien commun concerne « *la prestation des services essentiels aux personnes, et dont certains sont en même temps des droits de l'homme: alimentation, logement, travail, éducation et accès à la culture, transport, santé, libre circulation des informations et tutelle de la liberté religieuse* » (n°166).
- B.** Le choix prioritaire des pauvres. Dans la mise en œuvre de la clé d'interprétation et de discernement que constitue le bien commun dont nous parlons ici, le chrétien doit faire intervenir le critère spécifique d'inspiration évangélique : le choix prioritaire des pauvres (ou « *l'option préférentielle pour les pauvres* »). Il s'agit de la volonté consciente de regarder la réalité sociale à partir du point de vue particulier des plus faibles.

### **Plus concrètement :**

- (1) Le pluralisme religieux et convictionnel entre professeurs et élèves doit être géré de telle sorte que chacun puisse atteindre sa perfection de façon totale et aisée.
- (2) Ne pas exagérer dans l'offre d'initiatives payantes. Veiller à ce que l'on reste fidèle à l'option préférentielle pour les pauvres. A-t-on prévu un fonds social spécial à l'école ? A-t-on réfléchi à des principes tels que : « on n'organise rien qui ne soit accessible à **tous** ».
- (3) Horaire : fait-on l'horaire de cours pour les élèves en fonction du bien commun ou en fonction de trois ou quatre professeurs (voir « justice »).
- (4) Investissements : on doit veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre les investissements qu'on fait dans quelques disciplines et ceux qu'on fait au service de toutes les disciplines. Évidemment, un laboratoire de chimie coûte cher, mais un prof de géographie compte aussi. Quel équilibre trouver ? Une commission des investissements ? Un budget par discipline ? On peut mener la même réflexion au niveau des investissements diocésains.
- (5) L'évêché de Breda aux Pays-Bas a organisé trois jours de réflexion sur la spiritualité de Saint François d'Assise. Le directeur diocésain (« vicaire diocésain ») de l'évêché de Bruges en Belgique a organisé un week-end de retraite au monastère du Mont des Cats, dans le Nord de la France.

### **Sous l'angle du bien commun, une formation des chefs d'établissement implique :**

Former à peser soigneusement le pour et le contre avec ses propres critères et ceux des autres, en accord avec le projet éducatif.

- (1) Présenter des exercices pour apprendre à estimer, d'une part, l'organisation d'un éventail très large d'initiatives pédagogiques, culturelles ou sportives, et d'autre part, l'option préférentielle pour les pauvres.
- (2) Le principe « si on sort ensemble, on rentre ensemble ».
- (3) Cela implique que le même principe de l'option préférentielle pour les pauvres soit présenté dans une formation à gérer les finances de l'établissement.
- (4) Former à ne pas plier devant les souhaits d'une minorité (souvent bruyante), devant l'éventuel chantage. Former à connaître la typologie des personnes, leur caractère. Former à connaître un minimum de sociologie du groupe.

## **3. LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ**

Sur la base de ce principe, l'échelon supérieur doit se mettre en attitude d'aide (de '*subsidium*') : cela veut dire « *de soutien, de promotion, de développement* » par rapport à l'échelon inférieur. En revanche, l'échelon inférieur s'interdit de se décharger sur l'échelon supérieur des tâches dont il est capable de s'acquitter. Il s'agit là du respect de la liberté, de l'initiative originale et de la responsabilité des corps sociaux intermédiaires (n°186).

Le critère de discernement : le bien commun : « *Le bien commun devra demeurer le critère de discernement quant à l'application du principe de subsidiarité* » (n°188).

Une des conséquences de ce principe est la participation : tous doivent participer de manière responsable (n°189). « *Cela comporte que tous soient informés, écoutés et impliqués* » et que s’instaure un « *dialogue ouvert, transparent et régulier* » (n°190). C’est ainsi que l’on voit émerger en Europe, aux Etats-Unis et en Australie non seulement un leadership individuel, mais aussi un leadership partagé dans la coresponsabilité. Et finalement, l’éducation doit contribuer à lever les barrières culturelles et sociales dressées contre la participation (n°191).

Pour tous ceux et celles qui portent une responsabilité, ce principe de subsidiarité est très important. Un chef d’établissement ou un directeur diocésain ne peut et ne doit pas tout faire lui-même. Il s’agira donc de prendre très au sérieux le leadership partagé et de bien savoir quels sont vos critères.

#### **4. LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ**

« *Les nouvelles relations d’interdépendance entre les hommes et les peuples doivent se transformer en relations tendant à une véritable solidarité éthico-sociale* » (n°193) en ayant comme perspective la vie de Jésus, « *Homme nouveau, solidaire de toute l’humanité jusqu’à la ‘mort sur la croix’ [Ph 2, 8]* » (n°196). Le chef d’établissement veillera donc à ce que les professeurs éduquent les élèves à la solidarité (exemples allemand<sup>4</sup> et espagnol<sup>5</sup>).

Le principe de solidarité traverse la gestion dans toutes ses facettes :

- Pas de privilégiés : les mêmes chances pour tous et toutes ?
- Création d’un fonds de solidarité (déjà mentionné).
- Au niveau local et régional : plus de solidarité entre écoles catholiques ? Je sais que c’est un thème très sensible.

### **TROISIÈME PARTIE**

#### **LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA VIE SOCIALE :** **VÉRITÉ – LIBERTÉ – JUSTICE – CHARITÉ**

Regardons maintenant de plus près les valeurs fondamentales qui ont un rapport de réciprocité avec les quatre principes que nous venons de mentionner. Ces valeurs doivent orienter tout management dans nos écoles catholiques.

**Il s’agit d’une éducation aux valeurs, qui présuppose pour la formation :**

- (1) Une réflexion philosophique/éthique.
- (2) Un aperçu de la moralité de notre société contemporaine.
- (3) Une réflexion théologique.
- (4) Une vision unifiée dans la source intérieure de la charité. On y reviendra au point 2 de la 4<sup>ème</sup> partie : « La doctrine sociale comme base de la formation ».

#### **1. LA VÉRITÉ**

En grec *ἀλήθεια*, « a » privatif devant le mot *λήθη* qui signifie « oubli » : la vérité est « ce qui n’est pas oublié ». Il faut un enseignement, un témoignage pour la connaître.

Que l’homme doive vivre dans la vérité concerne d’abord la personne humaine avec sa dignité et ses droits. Mais il s’agit également de la vérité dans la cohérence entre les engagements pris, les discours et déclarations publiques et la pratique réelle. Il s’agit de vivre en cohérence avec ses discours. Le management et l’éducation devront promouvoir la recherche de la vérité (n°198). « *Le Christ ‘rayonne’ – dit Christophe THEOBALD – parce qu’en lui, pensées, paroles et actes concordent absolument et manifestent la simplicité et l’unité de son être* »<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Le projet « Compassion » en Allemagne se réalise pendant deux semaines, en coopération avec les professeurs.

<sup>5</sup> Le projet espagnol est réalisé par les élèves et leurs parents.

<sup>6</sup> THEOBALD, Christophe, *Le Christianisme comme Style, Une manière de faire de la théologie en postmodernité*, Cogitatio Fidei, Les éditions du Cerf, Paris, 2008, p. 71. A un autre endroit, THEOBALD parle de « la sainteté hospitalière de Jésus » (o. c. p. 117).

Dans le Nouveau Testament, on met en garde de ne pas tomber dans la situation : « *ils disent, et ne font pas* », dans Mathieu 23,3. Chez Jean, première Lettre, chapitre 3, 18 : « *n'aimons ni de mots ni de langue, mais en actes et en vérité* ».

## **2. LA LIBERTÉ**

Nul ne peut subir la contrainte en matière de convictions personnelles, et chacun doit pouvoir pratiquer le culte de son choix. Cette liberté répond aux impératifs de la dignité humaine. Elle fait d'ailleurs partie intégrante des valeurs évangéliques.

« *La liberté est dans l'homme un signe élevé de l'image divine et, en conséquence, un signe de la dignité sublime de chaque personne humaine.* » (n°199) « *La valeur de la liberté est respectée quand il est permis à (chacun) de réaliser sa vocation personnelle (dans) la responsabilité* » ou, en d'autres mots, à « *disposer de soi en vue du bien authentique, dans la perspective du bien commun universel* » (n°200).

Être directeur diocésain, être chef d'établissement présuppose que l'on ait mené une réflexion personnelle sur la liberté :

- La liberté est liée à l'image divine (cf. la dignité).
- La liberté s'exerce dans la perspective du bien authentique, dans la perspective du bien commun universel, dans la responsabilité.
- La morale des chrétiens n'est pas faite seulement d'interdits (qui y ont une place structurante), elle est aussi et surtout un projet positif. Elle tente, dans des circonstances qui sont toujours nouvelles, de faire des choix semblables à ceux de Jésus : mettre les petits au centre du Royaume, réintégrer les exclus, etc.

### **Conséquences :**

Voilà pour l'orientation de base. Dans le concret de la vie réelle, ce n'est pas si simple. Les situations sont complexes, embrouillées, et les questions qui se posent ne sont plus du tout celles de l'époque de Jésus ou des débuts de l'Eglise. Nous le savons bien aujourd'hui : souvent, nous n'avons pas à choisir entre un « bon » ou un « mauvais » comportement, mais nos actes ont des conséquences multiples et en partie imprévisibles. La plupart du temps, la lecture de la Bible ne donne donc aucune réponse évidente à nos questions morales.

Comment discerner alors le meilleur chemin ? La réflexion sera nourrie à la source de l'Évangile, mais aussi en s'informant le mieux possible, en tenant compte de l'expérience vécue, individuelle et collective, en se confrontant à l'expérience et à la réflexion des autres. Les sciences humaines, notamment la psychologie, seront ici très précieuses. Dans bien des cas, il faudra choisir la voie du moindre mal. A d'autres moments, les chrétiens seront appelés à dépasser les exigences de la stricte justice et à agir avec générosité.

## **3. LA JUSTICE**

La justice consiste dans la « *volonté de donner à Dieu et au prochain ce qui leur est dû [Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1807]* » (n°201). Elle « *apparaît comme particulièrement importante dans le contexte actuel, où la personne (humaine) est menacée par la tendance de recourir exclusivement aux critères de l'utilité et de l'avoir* » (n°202). « *La pleine vérité sur l'homme permet d'ouvrir à la justice l'horizon de la solidarité et de l'amour* » (n°203).

Voilà une valeur difficile à appliquer, car on est obligé d'aller à contre-courant de la société actuelle.

### **Je donne un exemple très concret pour un chef d'établissement :**

- (1) Exercice d'application : organiser les horaires de l'établissement. Le chef d'établissement reçoit les demandes écrites suivantes pour tenir compte de certains souhaits. Quelle décision équitable et juste prendrez-vous et quels seront vos critères ?
- Une femme divorcée, avec deux enfants à charge, demande une après-midi libre supplémentaire.
  - Un professeur demande de ne pas avoir à donner cours après 15 h. La raison qu'il indique est qu'il y a trop de trafic sur sa route.
  - Un professeur qui est responsable de la bibliothèque de l'école et qui la garde deux fois par semaine pendant une heure à midi, demande une compensation dans son horaire personnel : p.ex. deux heures plus tôt le vendredi après-midi.

- Un enseignant, dont une des filles de quatre ans est légèrement handicapée et, de plus, « enfant du juge », demande de donner cours à partir de la deuxième heure le matin et de terminer une heure avant le dernier cours pour pouvoir conduire et rechercher personnellement sa fille à l'école.
- Un professeur de culture physique demande de terminer plus tôt afin de pouvoir combiner ses heures de cours avec un travail mi-temps comme kinésithérapeute.
- Un professeur organise pendant les grandes vacances deux semaines de camp de vacances pour les élèves de 16 et 17 ans en Autriche. Il demande en compensation une après-midi libre supplémentaire.
- Un professeur de maths en lycée demande de placer tous ses cours le matin, car « il est impossible de donner maths après 15 heures ».

(2) Important dans la politique disciplinaire à l'école.

(3) Cherchez un exemple au niveau de votre responsabilité !

#### **4. LA CHARITÉ, SOURCE ET CRITERE ULTIME DE CES TROIS VALEURS**

« Les valeurs de la vérité, de la justice et de la liberté naissent et se développent à partir de la source intérieure de la charité » (n°205). La charité en est donc la source et son critère ultime.

« La charité ne peut pas être réduite au domaine des relations de proximité, ou limitée aux seuls aspects subjectifs de l'agir pour l'autre. Elle est aussi sociale et associée à la justice et à la solidarité. Elle est le critère suprême et universel de l'éthique sociale tout entière » (n°204). On ne doit pas seulement considérer les aspects subjectifs liés à la charité, mais aussi la réalité sociale. La charité est, de plus, liée à la justice et à la solidarité.

##### **Exemples de diaconie :**

- Visites d'institutions sociales.
- Visites à des personnes en détresse (« COMPASSION » en Allemagne).
- 50 heures de service social en Hongrie : condition pour obtenir le baccalauréat.
- Collège Saint-Norbert, école catholique de Roosendaal aux Pays-Bas : 2 heures de cours d'introduction. « Stages sociaux ». Visites d'élèves de 16 et 17 ans à des personnes âgées de plus que 75 ans qui sont un peu isolées. En collaboration avec la paroisse. 30 heures par semestre.
- Même initiative pour des retraités « plus jeunes » : aide à l'utilisation de l'ordinateur. Rencontres entre les élèves, après les stages, où ils racontent et partagent leurs expériences. Ensuite, 2 rencontres entre les élèves et les seniors.
- Exemple de Sainte-Liduina, une école catholique néerlandaise pour enfants à l'apprentissage difficile :
  - On organise des camps pour les enfants avec des adultes volontaires.
  - La commune de Breda a érigé une œuvre d'art devant l'école : une énorme chaise renversée de 7 mètres de haut avec des nids d'oiseaux accrochés aux pieds comme « symbole du développement des enfants dans cet établissement ».

#### **QUATRIÈME PARTIE**

##### **DOCTRINE SOCIALE ET ACTION ECCLÉSIALE**

Cette quatrième et dernière partie rassemble différents thèmes :

1. la famille, l'éducation et les institutions éducatives ;
2. la doctrine sociale comme base de la formation ;
3. l'action sociale et l'engagement pour l'éducation, plus particulièrement le témoignage et la spiritualité du fidèle laïc, la prudence dans l'action ;
4. la doctrine sociale et l'expérience associative ;
5. le service dans les différents milieux de la vie sociale.

##### **1. LA FAMILLE**

A. Les parents ont le droit de choisir. Ils ont le droit de fonder des écoles :

En ce qui concerne les institutions éducatives, « les parents ont le droit de choisir les instruments de formation correspondant à leurs convictions et de chercher les moyens qui peuvent les aider dans leur tâche d'éducateurs, notamment dans le domaine spirituel et religieux » (n°240). Ils ont le droit de fonder et de soutenir des institutions éducatives.

- B.** La doctrine sociale se prononce sur l'aide économique aux écoles : « *Les autorités publiques doivent faire en sorte que les subsides publics soient répartis de façon telle que les parents soient véritablement libres d'exercer ce droit sans devoir supporter des charges injustes. Les parents ne doivent pas, directement ou indirectement, subir de charges supplémentaires qui empêchent ou limitent indûment l'exercice de cette liberté. Il faut considérer comme une injustice le refus de soutien économique public aux écoles privées qui en ont besoin et qui rendent service à la société civile* » (n°241).
- C.** Famille et éducation intégrale : « *La famille a la responsabilité d'offrir une éducation intégrale. L'intégralité est assurée quand les enfants — par le témoignage de vie et par la parole — sont éduqués au dialogue, à la rencontre, à la socialité, à la légalité, à la solidarité et à la paix, en cultivant en eux les vertus fondamentales de la justice et de la charité* » (n°242). Dans notre société, le nombre de divorces augmente de façon alarmante. Ne jugeons pas. Le chef d'établissement devra néanmoins veiller à ce que son école soit encore plus accueillante aux parents en les soutenant et en les conseillant, et veiller à offrir aux enfants et aux parents une communauté d'accueil. Ils pourraient inviter les grands-parents pour une journée à l'école. Christophe THEOBALD parle d'une « hospitalité ouverte »<sup>7</sup>. Cette « ouverture à quiconque suppose une attitude démesurée, dessaisissement de soi et inversion du regard »<sup>8</sup>. Cela veut dire que l'on doit « se mettre à la place d'autrui »<sup>9</sup>. On devrait également faire davantage appel à l'expertise professionnelle de certains parents.

## **2. LA DOCTRINE SOCIALE COMME BASE DE LA FORMATION**

« *La doctrine sociale est un point de référence indispensable pour une formation chrétienne complète* » (n°528) même pour la catéchèse. Celle-ci doit « *éclairer l'action de l'homme pour sa libération intégrale, la recherche d'une société plus solidaire et plus fraternelle, les combats pour la justice et la construction de la paix* » (n°529). Toute formation dans nos écoles doit être « intégrale », c'est-à-dire théologique et professionnelle.

Le texte insiste sur « *le témoignage donné par le christianisme vécu* » (n°530).

« *Les institutions éducatives catholiques peuvent et doivent remplir un précieux service de formation, en s'engageant avec une sollicitude particulière en faveur de l'inculturation du message chrétien, c'est-à-dire de la rencontre féconde entre l'Évangile et les divers savoirs. La doctrine sociale est un instrument nécessaire pour éduquer efficacement et chrétiennement à l'amour, à la justice, à la paix, ainsi que pour faire mûrir la conscience des devoirs moraux et sociaux dans le contexte des diverses compétences culturelles et professionnelles* » (n°532).

## **3. L'ACTION SOCIALE ET L'ENGAGEMENT POUR L'ÉDUCATION**

Ce point concerne plus particulièrement le rôle des laïcs. Chaque personne, chaque laïc est appelé au leadership !

- A.** Par son témoignage. Le laïc annonce « *l'Évangile par un témoignage de vie exemplaire, enraciné dans le Christ et vécu dans les réalités temporelles : famille, engagement dans le cadre du travail, de la culture, de la science et de la recherche; exercice des responsabilités sociales, économiques et politiques* » (n°543).
- B.** En développant une spiritualité personnelle. Cette « *spiritualité édifie le monde selon l'Esprit de Jésus ; elle manifeste le Christ par le témoignage de vie* » (n°545). Le laïc chrétien est appelé à faire la synthèse entre sa vie séculière et sa vie spirituelle. A ce sujet, on fera appel aux universités catholiques pour aider à former les formateurs. Ce cheminement sera rythmé par « *la référence à la Parole de Dieu; la célébration liturgique du mystère chrétien; la prière personnelle; l'expérience ecclésiale authentique, la guidance spirituelle ; l'exercice des vertus sociales et l'effort soutenu de formation culturelle et professionnelle* » (n°546). Il s'agit de faire confiance aux laïcs, de les former. Ne sous-estimez pas la formation au charisme « goutte par goutte » dans les établissements scolaires : les religieux et religieuses qui partagent, jour après jour, avec les laïcs leur façon de vivre leur charisme.

<sup>7</sup> THEOBALD, C., o. c., p. 105.

<sup>8</sup> THEOBALD, C., o. c., p. 77.

<sup>9</sup> THEOBALD, C., o. c., p. 77.



- C. En prenant ses décisions et en agissant avec prudence. Voilà un critère important pour les décideurs ! La prudence est « *la vertu qui dispose à discerner le vrai bien et à choisir les moyens adéquats pour l'accomplir. Cette prudence comporte trois temps : tout d'abord elle clarifie la situation et elle l'évalue. Puis, elle inspire la décision. Ensuite, elle donne l'impulsion à l'action. Le premier moment est caractérisé par la réflexion et la consultation pour étudier le sujet en se prévalant des avis nécessaires; le deuxième est le moment d'évaluation de l'analyse et du jugement sur la réalité à la lumière du projet de Dieu; le troisième moment est celui de la décision et se base sur les phases précédentes, qui rendent possible le discernement entre les actions à accomplir* » (n°547).  
« *La prudence rend capable de prendre des décisions cohérentes, avec réalisme et sens de responsabilité quant aux conséquences de ses actions. (...) L'exercice de la prudence comporte un itinéraire de formation pour acquérir les qualités nécessaires: la 'mémoire' comme capacité de retenir les expériences passées de façon objective, sans falsifications ; la 'docilitas' (docilité), qui est la capacité de se laisser instruire et de tirer parti de l'expérience des autres sur la base de l'amour authentique de la vérité ; la 'solertia' (la sagacité), c'est-à-dire l'habileté à affronter les imprévus en agissant de façon objective, pour orienter toute situation au service du bien, en surmontant les tentations d'intempérance, d'injustice et de lâcheté. Ces conditions de type cognitif permettent de développer les présupposés nécessaires au moment décisionnel: la 'providentia' (prévoyance), qui est la capacité d'évaluer l'efficacité d'un comportement en vue de parvenir à une fin morale et la 'circumspectio' (circonspection), à savoir la capacité d'évaluation des circonstances qui concourent à constituer la situation dans laquelle l'action sera effectuée* » (n°548).
- D. La doctrine sociale et l'expérience associative. Les associations catholiques d'un milieu professionnel ou culturel – telles que les associations d'enseignants catholiques – peuvent accomplir un précieux travail de maturation chrétienne et de formation de la conscience. (n°550)
- E. Le service dans les différents milieux de la vie sociale. Le service, qui est « *signe et expression de la charité* », se manifeste sous des angles spécifiques : le service à la personne humaine, le service à la culture et à la politique (n°551).
- (1) Notre religion chrétienne est une religion de l'Incarnation. Dieu se fait homme dans ce monde, dans notre monde scolaire. Le service à la personne humaine commence par le renouvellement intérieur et la rénovation de la dimension religieuse (n°552 et 553). Cette foi dans le Dieu incarné est aussi la base pour tous nos efforts d'humanisation de la culture (littérature, sports, musique, ballet...). Le chef d'établissement veillera donc à ce que l'enseignement ne se plie pas unilatéralement aux exigences d'utilité au service de l'économique et de l'emploi.
  - (2) La laïcité. Le laïc s'engagera dans le champ de la culture et dans celui de la politique. La doctrine sociale reconnaît la 'laïcité', « *à savoir la distinction entre la sphère politique et la sphère religieuse* » à condition que cette laïcité ne soit pas entendue « *comme autonomie par rapport à la loi morale* » (n°571).
  - (3) Doctrine sociale et démocratie : il n'y a pas de démocratie sans promotion des personnes. L'éducation y joue un rôle important en formant à un vrai idéal et en formant à contribuer à des « *structures de participation et de coresponsabilité* » (n°406).
  - (4) Finalement, la doctrine sociale souligne « *le droit des familles et des personnes à une école libre et ouverte* » (n°557).

## CONCLUSION

L'Eglise n'a pas une mission d'ordre politique, économique ou social. Sa mission est d'abord d'ordre religieux : elle consiste à témoigner de la puissance de renouvellement des liens interindividuels et sociaux suscitée par la charité.

La doctrine sociale indique avant tout que l'amour mutuel entre les hommes, sous le regard de Dieu, est l'instrument le plus puissant du changement au niveau personnel et social. De fait, elle instruit un procès critique avec les tendances de ce monde dans ses rapports à l'avoir, au pouvoir et au savoir.

Au-delà de cet aspect critique, la doctrine sociale entend contribuer à la formation d'un ethos, c'est-à-dire d'un jeu de références et d'attitudes pratiques susceptibles d'orienter l'action des chrétiens. Elle place alors l'homme ou la femme qui sont chargés du management des écoles, au niveau local, diocésain ou national, sous l'horizon de la promesse divine d'un règne de justice et de paix, et en appelle à leur responsabilité.

La crédibilité de l'Eglise en matière sociale est à chercher dans sa capacité à faire surgir des initiatives, à instaurer de nouvelles pratiques, à créer des institutions innovantes qui manifestent la conception de l'homme défendue dans son enseignement. Soyons des hommes et des femmes de foi, de prière, de paix, qui soient justes et responsables, et qui cherchent le règne de Dieu.

Etienne VERHACK  
Secrétaire Général CEEC

Assemblée Générale du CEEC à Turcifal, 12 octobre 2012